

## Le premier panneau 90 km/h vient d'être installé sur la RD 632 à Lombez

Ce sont 250 panneaux 90 km/h qui seront posés sur certaines routes départementales



Le premier panneau 90 km/h vient d'être installé sur la RD 632 à Lombez

Ce Mercredi 1er Juin, sur la RD632 à Lombez, Philippe Dupouy, Président du Département, a lancé officiellement le chantier d'installation de panneaux à 90 km/h, sur les 350 kilomètres de routes départementales concernées. Durant les 15 prochains jours, la Direction Départementale des Infrastructures du Conseil Départemental du Gers aura pour mission d'apposer 250 panneaux indiquant le relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h. Une décision qui fait suite à l'avis favorable de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR).

### Le mot du président

« C'est un travail relativement conséquent, qui demandera à nos équipes une mobilisation quotidienne durant les 15 prochains jours. L'élévation de 10km/h de la vitesse sera effective sur l'ensemble du réseau concerné une fois les panneaux mis en place, comme aujourd'hui sur la commune de Lombez. J'appelle l'ensemble des Gersoises et des Gersois à maintenir la plus grande prudence sur les routes. », Philippe Dupouy, Président du Département du Gers

### La démarche

Pour rappel, une concertation préalable a été engagée avec l'ensemble des acteurs de la sécurité routière - pompiers, SAMU, gendarmerie - et ceux du secteur économique gersois, pour décider de l'opportunité d'une telle mesure.

Comme le démontre le dossier soumis à la CDSR, cette expérimentation sera menée sur les tronçons de routes départementales les plus fréquentées et qui offrent le plus haut niveau de sécurité, du fait de leur topographie et des investissements réalisés par le Département depuis plusieurs années.

### Le calendrier

Mercredi 1er au Vendredi 3 Juin : RD632 / Lombez jusqu'à la limite avec la Haute-Garonne ; Jeudi 2 et Vendredi 3 Juin, RD654 / Fleurance - L'Isle Jourdain ; Mardi 7 et mercredi 8 juin, D928 / Solomiac – Aubiet, D634 / L'Isle Jourdain – Lombez, D929 / Pavie – limite Hautes-Pyrénées. À ce jour, la planification sur les territoires au Nord et à l'Ouest du Département, n'a pas été publiée. Ils seront néanmoins effectifs au 15 juin.

À noter que les routes nationales 124 et 21 ne sont pas visées par ce dispositif et restent donc limitées à 80 km/h, celles-ci ne relevant pas de la responsabilité du Conseil Départemental mais de l'État.

Retrouvez la carte de l'ensemble des routes départementales concernées sur le site [gers.fr](https://gers.fr).